



RCS : ANGERS

Code greffe : 4901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANGERS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 00430

Numéro SIREN : 792 047 037

Nom ou dénomination : IN EXTENSO CENTRE OUEST

Ce dépôt a été enregistré le 06/09/2017 sous le numéro de dépôt 7802

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
D'ANGERS

19 RUE RENE ROUCHY - BP 80003
49055 ANGERS CEDEX 02
sur le site : www.infogreffre.fr

TEL : 02.41.87.89. (30 ou 31)

IN EXTENO CENTRE OUEST

BP 40007
8 RUE EUGENE BREMOND
49308 CHOLET CEDEX

V/REF : Marie-Odile Béraud
N/REF : 2013 B 430 / 2017-A-7802

Le greffier du tribunal de commerce d'Angers certifie qu'il a reçu le 06/09/2017, les actes suivants :

Projet de traité de fusion en date du 05/09/2017

- Fusion absorption - Projet de traité de fusion de la société CHLE FINANCE par la société IN EXTENO CENTRE OUEST

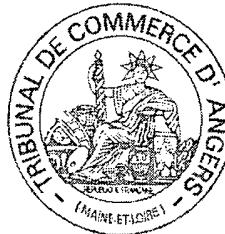
Concernant la société

IN EXTENO CENTRE OUEST
Société anonyme à conseil d'administration
8 rue Eugène Brémont
49300 Cholet

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2017-A-7802 le 06/09/2017

R.C.S. ANGERS 792 047 037 (2013 B 430)

Fait à ANGERS le 06/09/2017,
LE GREFFIER



M. Béral

FUSION ABSORPTION
DE LA SOCIETE CHLE FINANCE
PAR LA SOCIETE IN EXTENO CENTRE OUEST

Entre les soussignées :

• **IN EXTENO CENTRE OUEST**

Société Anonyme au capital de 27.282.606 euros, dont le siège social est 8 rue Eugène Brémond – 49300 Cholet, immatriculée sous le numéro 792 047 037 RCS Angers, au tableau de l'Ordre des Experts Comptables des Pays de Loire et à la Compagnie des Commissaires aux Comptes d'Angers,

Représentée par son Directeur Général, Monsieur Jean-François TROUILLARD, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 4 septembre 2017

Ci-après dénommée IECO ou la Société Absorbante
En accord entre les parties, les présentes relèvent de l'ensemble des obligations et empêchent toute substitution ou addition, sont seulement signées à la dernière page.

Et,

• **CHLE FINANCE**

Société par Actions Simplifiée au capital de 627.264 euros, dont le siège social est 8 rue Eugène Brémond – 49300 Cholet, immatriculée sous le numéro 478 620 875 RCS Angers,

Représentée par son Président, Monsieur Jean-François TROUILLARD, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération des Associés en date du 5 septembre 2017

Ci-après dénommée CHLE Finance ou la Société Absorbée

D'autre part,

Préalablement à la convention de fusion faisant l'objet du présent acte, il a été exposé ce qui suit :

CHAPITRE I – PRESENTATION GENERALE

I - Caractéristiques des sociétés

A - Caractéristiques de la Société Absorbante : la société IN EXTENO CENTRE OUEST

1. Aux termes de ses statuts constitutifs, la société IN EXTENO CENTRE OUEST a été créée sous forme d'une Société anonyme à conseil d'administration et immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Angers le 21 mars 2013.
2. La Société Absorbante a pour objet, ainsi qu'il résulte de ses statuts :
 - l'exercice de la profession d'expert-comptable, dès son inscription au tableau de l'Ordre des experts-comptables ;
 - l'exercice de la profession de commissaire aux comptes, dès son inscription sur la liste des commissaires aux comptes ;
 - la prise de participations dans toutes sociétés d'expertise comptable et/ou de commissariat aux comptes par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement et la gestion desdites participations.

Elle peut réaliser toutes opérations qui se rapportent à cet objet et qui sont compatibles avec celui-ci, dans les conditions fixées par les textes législatifs et réglementaires.

3. La Société Absorbante a une durée de 99 ans, qui a commencé à courir le 21 mars 2013 et se terminera le 20 mars 2112.
4. Son capital social est fixé à la somme de VINGT SEPT MILLIONS DEUX CENT QUATRE-VINGT-DEUX MILLE SIX CENT SIX EUROS (27.282.606 euros). Il est divisé en vingt-sept millions deux cent quatre-vingt-deux mille six cent six (27.282.606) actions de même catégorie entièrement libérées.
5. La Société Absorbante n'a pas émis d'obligations ou de valeurs mobilières composées. Elle ne fait pas appel public l'épargne.
6. Son siège social est fixé à Cholet (49300), 8 rue Eugène Brémont.

B - Caractéristiques de la Société Absorbée : la société CHLE FINANCE

1. La société CHLE FINANCE a été constituée sous la forme d'une SARL le 9 septembre 2004, à Cholet. Elle a été transformée en société par actions simplifiée suivant décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 5 mai 2017.
2. La Société Absorbée a pour objet ainsi qu'il résulte de ses statuts :
 - l'exercice de la profession d'expert-comptable ;
 - l'exercice de la profession de commissariat aux comptes ;

- l'exercice de prestations comptables et de toutes prestations accessoires.
- 3. La Société Absorbante a une durée de 99 ans, qui a commencé à courir le 20 septembre 2004.
- 4. Son capital social est fixé à la somme de SIX CENT VINGT-SEPT MILLE DEUX CENT SOIXANTE-QUATRE EUROS (627.264 euros). Il est divisé en huit cent soixante-et-onze mille deux cents (871.200) actions, entièrement libérées et de même catégorie.
- 5. La Société Absorbée n'a pas émis d'obligations ou de valeurs mobilières composées. Elle ne fait pas appel public l'épargne.
- 6. Son siège social est fixé à Cholet (49300), 8 rue Eugène Brémond.

C. Liens entre les Sociétés

1. La Société Absorbante ne détient aucune participation dans le capital de la Société Absorbée.
2. La Société Absorbée, CHLE FINANCE, détient 871.200 actions dans le capital de la Société Absorbante, IN EXTENSO CENTRE OUEST.
3. Monsieur Jean-François TROUILLARD est Directeur Général de la société IN EXTENSO CENTRE OUEST, et Président de la société CHLE FINANCE.
4. Les actionnaires de la Société Absorbée sont directement ou indirectement actionnaires de la Société Absorbante.

II – Motifs et buts de la fusion

La fusion par absorption de la Société CHLE FINANCE par la société IN EXTENSO CENTRE OUEST s'inscrit dans le cadre d'une réorganisation interne au groupe IN EXTENSO, l'existence distincte de deux entités juridiques ne se justifiant plus à ce jour.

Il est en outre apparu opportun, compte tenu de la présence d'actionnaires communs et de la similitude de leurs activités, de réunir en une seule entité les sociétés CHLE FINANCE et IN EXTENSO CENTRE OUEST par voie d'absorption de la première par la seconde.

Cette opération permettra en outre une réduction des coûts de gestion de ces sociétés et une simplification de l'organigramme du groupe.

III - Comptes servant de base à la fusion.

Les termes et conditions du présent traité de fusion sont établis par les deux sociétés soussignées sur la base de leurs comptes arrêtés au 31 mai 2017, date de clôture du dernier exercice social de chacune des deux sociétés.

Les comptes de la Société Absorbante ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de celle-ci le 4 septembre 2017 et seront soumis à l'approbation des actionnaires le 20 octobre 2017.

Les comptes de la Société Absorbée seront soumis à l'approbation des associés de celle-ci le 29 septembre 2017.

Les derniers comptes annuels approuvés des deux sociétés se rapportant à un exercice dont la fin est antérieure de plus de six mois à la date des présentes, un état comptable a été établi pour chaque société, selon les mêmes méthodes et la même présentation que leurs derniers bilans annuels, à la date du 31 mai 2017, et sera, conformément aux dispositions de l'article R.236-3 du code de commerce, mis à la disposition :

- Des actionnaires de la société IN EXTENO CENTRE OUEST,
- Des actionnaires de la société CHLE FINANCE

aux sièges sociaux respectifs de chacune des sociétés, un mois au moins avant la date de réalisation définitive de la présente fusion.

Ces comptes figurent en annexe à la présente convention (*Annexes 1 et 2*).

IV – Méthodes d'évaluation

Les éléments d'actif et de passif sont apportés, par absorption de la société CHLE FINANCE par la société IN EXTENO CENTRE OUEST, à la valeur à laquelle ils figurent dans les comptes de la société CHLE FINANCE arrêtés au 31 mai 2017.

CHAPITRE II – APPORT-FUSION

I – Dispositions préalables

La société CHLE FINANCE apporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit en la matière, et sous les conditions suspensives ci-après exprimées, à la société IN EXTENO CENTRE OUEST, l'ensemble des biens, droits et obligations, actifs et passifs, existant chez elle au 31 mai 2017. Il est précisé que l'énumération ci-après n'a qu'un caractère indicatif et non limitatif.

Le patrimoine de la société CHLE FINANCE sera dévolu à la société IN EXTENO CENTRE OUEST, Société Absorbante, dans l'état où il se trouvera le jour de la réalisation définitive de la fusion.

II – Apports de la société CHLE FINANCE

A – Actif apporté

1. Immobilisations incorporelles		
Fonds de commerce	0 euro	
2. Immobilisations corporelles		
Autres immobilisations corporelles.....	0 euro	
3. Immobilisations financières		
Autres immobilisations financières	871.800 euros	
4. Créances		
Créances clients et comptes rattachés	2.845 euros	
Autres créances	585 euros	
5. Divers actif circulant		
Disponibilités	100.971 euros	
Charges constatées d'avance	2.395 euros	
Soit un montant d'actif net comptable de	978.596 euros	

Les biens représentatifs de l'actif immobilisé et de l'actif circulant sont apportés sur la base de leurs valeurs nettes comptables au 31 mai 2017, correspondant à leurs valeurs d'origine diminuées des amortissements et provisions.

B – Passif pris en charge

Le passif exigible tel qu'il ressort du bilan au 31 mai 2017, à savoir :

Dettes financières diverses.....	5.553 euros
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6.843 euros
Dettes fiscales et sociales	94.999 euros
Autres dettes	0 euro
Produits constatés d'avance	0 euro

Soit un montant de passif apporté de

107.395 euros

C – Actif net apporté

L'actif apporté étant de	978.596 euros
Majoration plus-value sur les titres IN EXTEENO CENTRE OUEST	331.056 euros
Passif pris en charge de	107.395 euros
Montant dont a été retranché, conformément à l'avis CNC n°2004-01 § 5.2 et au Règlement ANC n°2017-03 (art. 752-4) le montant des sommes qui ont été distribuées au titre d'acompte sur dividende en mai 2017.	

L'actif net apporté à la société IN EXTEENO CENTRE OUEST par la société CHLE FINANCE s'élève ainsi à 1.202.256 euros

III – Rémunération de l'apport-fusion

La valeur unitaire des 27 282 606 actions de la SA IN EXTENO CENTRE OUEST est d'un euro trente-huit centimes (1.38 euro) selon les évaluations retenues pour cette société lors des opérations capitalistiques réalisées en mai 2017.

L'actif net apporté à la société IN EXTENO CENTRE OUEST par la SAS CHLE FINANCE s'élève ainsi à 1.202.256 euros, soit 871.200 actions valorisées à 1,38 euro.

Ces estimations permettent de conclure à la parité d'une action IN EXTENO CENTRE OUEST pour une action CHLE FINANCE.

En conséquence du présent apport, la SA IN EXTENO CENTRE OUEST créera 871.200 actions nouvelles d'un (1) euro nominal chacune, entièrement libérées, à attribuer aux actionnaires de la SAS CHLE FINANCE suivant le rapport d'échange indiqué ci-dessus. L'augmentation de capital corrélatrice de la société IN EXTENO CENTRE OUEST s'élèverait à 871.200 euros, portant le capital à 28.153.806 euros.

La société IN EXTENO CENTRE OUEST trouvant cependant dans les biens transmis par la SAS CHLE FINANCE 871.200 de ses propres titres, annulerait lesdits titres et réduirait en conséquence son capital de 871.200 euros pour le ramener à 27.282.606 euros.

A l'issue de ces opérations, le capital de la société IN EXTENO CENTRE OUEST serait établi à 27 282 606 euros, divisé en 27 282 606 actions d'un (1) euro nominal chacune.

IV – Prime de fusion

L'actif net apporté par la SAS CHLE FINANCE s'élève à un million deux cent deux mille deux cent cinquante-six (1.202.256) euros, les actions émises à titre d'augmentation du capital seraient assorties d'une prime de fusion de trois cent trente-et-un mille cinquante-six (331.056) euros.

L'écart constaté entre la valeur nominale des actions annulées (871.200 euros) et leur valeur d'apport (1.202.256 euros), soit trois cent trente-et-un mille cinquante-six (331.056) euros s'imputerait sur la prime de fusion.

V – Propriété et jouissance

La société IN EXTENO CENTRE OUEST sera propriétaire des biens apportés à compter du jour de la réalisation définitive de la fusion. Elle en aura la jouissance à compter rétroactivement du 1^{er} juin 2017.

Il est expressément stipulé que les opérations, tant actives que passives, engagées par la société CHLE FINANCE depuis le 1^{er} juin 2017 jusqu'au jour de la réalisation de la fusion, seront considérées comme l'ayant été par la société IN EXTENO CENTRE OUEST.

Les comptes de la société CHLE FINANCE afférents à cette période seront remis à la Société Absorbante par le Président de la société CHLE FINANCE.

Enfin la Société Absorbante sera subrogée purement et simplement, d'une manière générale, dans tous les droits, actions, obligations et engagements divers de la Société Absorbée, dans la mesure où ces droits actions, obligations et engagements se rapportent aux biens faisant l'objet du présent apport.

CHAPITRE III – CHARGES ET CONDITIONS

Les biens apportés sont libres de toutes charges et conditions autres que celles ici rappelées :

I – Enoncé des charges et conditions

- A –** La société IN EXTENO CENTRE OUEST prendra les biens apportés par la Société Absorbée dans l'état où ils se trouveront à la date de réalisation de la fusion, sans pouvoir exercer aucun recours contre la société CHLE FINANCE pour quelque cause que ce soit, et notamment pour erreur dans la désignation ou la consistance des biens quelle qu'en soit l'importance.
- B –** Ainsi qu'il a déjà été dit, les apports de la Société Absorbée sont consentis et acceptés moyennant la charge pour la Société Absorbante de payer l'intégralité du passif de la Société Absorbée, tel qu'énoncé plus haut, et d'une manière générale, tel que ce passif existera au jour de la réalisation définitive de la fusion projetée.

Il est précisé que le montant ci-dessus indiqué du passif de la société CHLE FINANCE à la date du 31 mai 2017, donné à titre purement indicatif, ne constitue pas une reconnaissance de dettes au profit de préputés créanciers qui seront tenus, dans tous les cas, d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

Enfin la Société IN EXTENO CENTRE OUEST prendra à sa charge les passifs qui n'auraient pas été comptabilisés et transmis en vertu du présent acte, ainsi que les passifs ayant une cause antérieure au 31 mai 2017, mais qui ne se révéleraient qu'après la réalisation définitive de la fusion.

II – L'absorption est en outre faite sous les charges et conditions suivantes :

- A –** La Société Absorbante aura tous pouvoirs, dès la réalisation de la fusion, notamment pour intenter ou défendre à toutes actions judiciaires en cours ou nouvelles, aux lieu et place de la Société Absorbée et relatives aux biens apportés, pour donner tous acquiescements à toutes décisions, pour recevoir ou payer toutes sommes dues en suite des sentences ou transactions.
- B –** La société IN EXTENO CENTRE OUEST supportera et acquittera, à compter du jour de la réalisation de la fusion, les impôts et taxes, primes et cotisations d'assurances, ainsi que

toutes charges quelconques, ordinaires ou extraordinaires, grevant ou pouvant grever les biens et droits apportés et celles qui sont ou seront inhérentes à l'exploitation ou à la propriété des biens apportés.

C – La société IN EXTENSO CENTRE OUEST exécutera, à compter du jour de la réalisation de la fusion, tous traités, marchés ou conventions intervenus avec des tiers, relativement à l'exploitation des biens apportés, toutes assurances contre l'incendie, les accidents et autres risques et sera subrogée dans tous les droits et obligations en résultant à ses risques et périls, sans recours contre la Société Absorbée.

D – Elle se conformera aux lois, décrets, arrêtés, règlements et usages concernant les exploitations de la nature de celle dont font partie les biens apportés et fera son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires, le tout à ses risques et périls.

E - La société IN EXTENSO CENTRE OUEST sera subrogée, à compter de la date de réalisation définitive de la fusion, dans le bénéfice et la charge des contrats de toute nature liant valablement la Société Absorbée à des tiers pour l'exploitation de son activité.

Elle fera son affaire personnelle de l'obtention de l'agrément par tous tiers à cette subrogation, la société CHLE FINANCE s'engageant, pour sa part, à entreprendre chaque fois que cela sera nécessaire, les démarches en vue du transfert de ces contrats.

III – La Société Absorbée prend les engagements suivants :

A – La Société Absorbée s'oblige, jusqu'à la date de réalisation de la fusion, à poursuivre l'exploitation de son activité en bon professionnel et à ne rien faire, ni laisser faire, qui puisse avoir pour conséquence d'entraîner sa dépréciation.

De plus, jusqu'à la réalisation définitive de la fusion, la société CHLE FINANCE s'oblige à n'effectuer aucun acte de disposition du patrimoine social de ladite société sur des biens objets du présent apport, en dehors des opérations sociales courantes, sans accord de la Société Absorbante, et à ne contracter aucun emprunt exceptionnel sans le même accord, de manière à ne pas affecter les valeurs conventionnelles de l'apport sur le fondement desquelles ont été établies les bases financières de l'opération projetée.

B – Elle s'oblige à fournir à la société IN EXTENSO CENTRE OUEST tous les renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer vis-à-vis de quiconque la transmission des biens et droits compris dans les apports, et l'entier effet des présentes conventions. Elle devra notamment, à première réquisition de la société IN EXTENSO CENTRE OUEST, faire établir tous actes complémentaires, réitératifs ou confirmatifs des présents apports et fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement.

C – Elle s'oblige à remettre et à livrer à la société IN EXTEENO CENTRE OUEST aussitôt après la réalisation définitive des présents apports, tous les biens et droits ci-dessus apportés, ainsi que tous titres et documents de toute nature s'y rapportant.

CHAPITRE IV – CONDITIONS SUSPENSIVES – REALISATION DEFINITIVE DE LA FUSION

La réalisation définitive de la fusion interviendra sous réserve de la réalisation de l'intégralité des conditions suspensives suivantes :

1. L'obtention de l'autorisation des propriétaires des locaux d'exploitation de la société CHE FINANCE qui ne seraient pas volontairement soumis au statut des baux commerciaux, pour le transfert des baux portant sur ces locaux au profit de la société IN EXTEENO CENTRE OUEST.
2. L'absence de révélation de contrats conclus intuitu personae liant la société CHE FINANCE, au titre desquels les cocontractants de cette dernière s'opposeraient au transfert desdits contrats au profit de la société IN EXTEENO CENTRE OUEST.
3. L'obtention de la mainlevée de toutes sûretés et garanties pouvant empêcher la fusion.
4. L'obtention de l'accord de tous les créanciers de la société CHE FINANCE disposant d'une clause de déchéance du terme en cas de réalisation d'une fusion.

La réalisation définitive de la fusion sera, de même que la réalisation des conditions suspensives, valablement constatée par le dépôt au greffe de la déclaration de régularité et de conformité prescrite par l'article L.236-6 du Code de commerce ainsi que par tous autres moyens appropriés.

CHAPITRE V – DECLARATIONS GENERALES

La Société Absorbée déclare :

- Qu'elle n'est pas en situation de cessation des paiements ;
- Qu'elle n'est actuellement, ni susceptible d'être ultérieurement, l'objet d'aucune poursuite pouvant entraver ou interdire l'exercice de son activité ;
- Qu'elle a obtenu toutes les autorisations contractuelles, administratives ou autres qui pourraient être nécessaires pour assurer valablement la transmission des biens apportés ;
- Que les créances et valeurs mobilières apportées ne sont grevées d'aucun nantissement ;
- Que son patrimoine n'est menacé d'aucune mesure d'expropriation ;
- Que son patrimoine n'est menacé d'aucune inscription de privilège de vendeur ou de nantissement ainsi qu'en attestent les états requis du Greffe du Tribunal de commerce d'Angers en date du 24 août 2017 (*Annexe 3*) ;

- Que tous les livres de comptabilité qui se réfèrent aux exercices clos les 31 mai 2015, 31 mai 2016 et 31 mai 2017 ont fait l'objet d'un inventaire entre les Parties qui les ont visés ;
- Que la société CHLE FINANCE s'oblige à remettre et livrer à la société IN EXTENSO CENTRE OUEST, aussitôt après la réalisation définitive de la fusion, les livres, documents et pièces comptables inventoriés.

CHAPITRE VI – DECLARATIONS FISCALES

I – Dispositions Générales

Les représentants des deux sociétés soussignées obligent celles-ci à se conformer à toutes dispositions légales en vigueur pour ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de l'impôt sur les sociétés et de toutes autres taxes résultant de la réalisation définitive de la présente fusion, dans le cadre de ce qui sera dit ci-après.

II – Dispositions plus spécifiques

Pour autant que ces dispositions pourront trouver application :

A – Droits d'enregistrement

La fusion, intervenant entre deux personnes morales passibles de l'impôt sur les sociétés, bénéficiera, de plein droit, des dispositions de l'article 816 du Code Général des Impôts.

La formalité sera donc requise sous le bénéfice du seul droit fixe prévu par l'article 816 du Code Général des Impôts, moyennant le paiement d'une somme de 500 euros, le capital de la Société Absorbante étant supérieur à 225.000 euros.

B – Impôt sur les sociétés

Les sociétés soussignées, ès-qualités, déclarent vouloir soumettre la présente fusion au régime prévu par l'article 210 A du Code Général des Impôts.

Les résultats bénéficiaires ou déficitaires produits depuis la date d'effet de la présente fusion, soit le 1^{er} juin 2017, par l'exploitation de la Société Absorbée, seront englobés dans les résultats imposables de la Société Absorbante.

En conséquence, la société IN EXTENSO CENTRE OUEST s'engage :

- A reprendre à son passif les provisions dont l'imposition est différée chez la Société Absorbée ;

- A se substituer à la Société Absorbée pour la réintégration des résultats dont la prise en compte avait été différée pour l'imposition de cette dernière (article 210 A-3.b. du Code Général des Impôts) ;
- A calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables reçues en apport d'après la valeur qu'avaient ces biens, du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société Absorbée (article 210 A-3.b. du Code Général des Impôts) ;
- A porter le montant des plus-values dégagées sur les éléments d'actif non amortissables sur le registre prévu à l'article 54 septies II du C.G.I. ;
- A réintégrer dans ses bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés, dans les conditions fixées par l'article 210 A-3.d. du C.G.I., les plus-values dégagées lors de l'apport des biens amortissables. Toutefois, la cession d'un bien amortissable entraînera l'imposition immédiate de la fraction de la plus-value afférente à ce bien qui n'aurait pas été réintégrée. En contrepartie, les amortissements et les plus-values ultérieurs afférents aux éléments amortissables seront calculés d'après la valeur qui leur aura été attribuée lors de l'apport (article 210 A-3.d. du C.G.I.) ;
- A inscrire à son bilan les éléments autres que les immobilisations pour la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société Absorbée ;
- A conserver les titres de participation que la Société Absorbée aurait acquis depuis moins de deux ans et pour lesquels elle aurait opté pour le régime prévu par l'article 145 du C.G.I..

Par ailleurs, la présente fusion retenant les valeurs comptables au 31 mai 2017 comme valeur d'apport des éléments de l'actif immobilisé de la Société Absorbée, conformément aux dispositions des instructions administratives du 11 août 1993 (BOI 4 I-1-93), du 3 août 2000 (BOI 4 I-1-2-00) et du 30 décembre 2005 (BOI 4I-1-05), la Société Absorbante reprendra dans ses comptes annuels les écritures comptables de la Société Absorbée en faisant ressortir l'éclatement des valeurs nettes comptables entre la valeur d'origine des éléments d'actif immobilisé et les amortissements et provisions pour dépréciation constatés. Elle continuera, en outre, à calculer les dotations aux amortissements pour la valeur d'origine qu'avaient les biens apportés dans les écritures de la Société Absorbée.

C – TVA sur cession d'universalité de biens

Les représentants de la Société Absorbée et de la Société Absorbante constatent que la fusion emporte apport en société d'une universalité totale de biens au sens de l'article 257 bis du C.G.I. issu de l'article 89 de la loi de finances rectificative pour 2005.

Conformément aux dispositions précitées, les livraisons de biens et les prestations de services, intervenant entre redevables de la TVA dans le cadre de la transmission à titre onéreux ou à titre gratuit, ou sous forme d'apport à une société, d'une universalité totale ou partielle de biens, sont dispensées de TVA.

En conséquence, la Société Absorbante est réputée continuer la personne de la Société Absorbée, notamment à raison des régularisations de déductions à effectuer et de certaines particularités d'assiette (taxation sur la marge) concernant la Société Absorbée.

La Société Absorbée peut transférer à la Société Absorbante le crédit de TVA dont elle dispose à la date où elle cesse juridiquement d'exister (D. adm. 3 D-1411 n°73).

D – Opérations antérieures

En outre, la société IN EXTEENO CENTRE OUEST s'engage à reprendre le bénéfice et/ou la charge de tous les engagements d'ordre fiscal qui auraient pu être antérieurement souscrits par la société CHLE FINANCE à l'occasion d'opérations antérieures ayant bénéficié d'un régime fiscal de faveur en matière de droits d'enregistrement et/ou d'impôt sur les sociétés, ou encore de taxe sur le chiffre d'affaires.

CHAPITRE VII – DISPOSITIONS DIVERSES

I – Formalités

- A –** La société IN EXTEENO CENTRE OUEST remplira, dans les délais légaux, toutes formalités légales de publicité et dépôts légaux relatifs aux apports.
- B –** Elle fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il appartiendra, pour faire mettre à son nom les biens apportés.
Elle fera également son affaire personnelle, le cas échéant, des significations devant être faites conformément à l'article 1690 du Code civil aux débiteurs des créances apportées.
- C –** Elle remplira, d'une manière générale, toutes formalités nécessaires, en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits mobiliers à elle apportés.

II – Désistement

Le représentant de la Société Absorbée déclare désister purement et simplement celle-ci de tous droits de privilège et d'action résolutoire pouvant profiter à ladite société, sur les biens ci-dessus apportés, pour garantir l'exécution des charges et conditions imposées à la Société Absorbante, aux termes du présent acte.

En conséquence, il dispense expressément de prendre inscription au profit de la Société Absorbée pour quelque cause que ce soit.

III – Remise de titres

Il sera remis à la société IN EXTENO CENTRE OUEST lors de la réalisation définitive de la présente fusion, les originaux des actes constitutifs et modificatifs de la Société Absorbée, ainsi que les livres de comptabilité, les titres de propriété, les attestations relatives aux valeurs mobilières, la justification de la propriété des droits sociaux et tous contrats, archives, pièces, ou autres documents relatifs aux biens et droits apportés.

IV – Frais

Tous les frais, droits et honoraires auxquels donne ouverture la fusion, ainsi que tous ceux qui en seront la suite et la conséquence, seront supportés par la société IN EXTENO CENTRE OUEST.

V – Election de domicile

Pour l'exécution des présentes et leurs suites, et pour toutes significations et notifications, les représentants des sociétés en cause, ès-qualités, élisent domicile en leurs sièges respectifs, indiqués en tête des présentes.

En accord entre les parties, les présentes reliées par ASSEMBLACT échant toute substitution ou échange, sont seulement signées à la dernière page.

VI – Pouvoirs

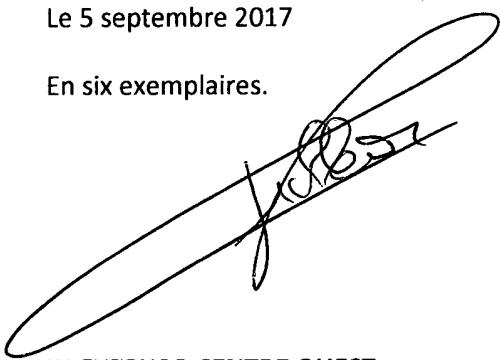
Tous pouvoirs sont dès à présent expressément donnés :

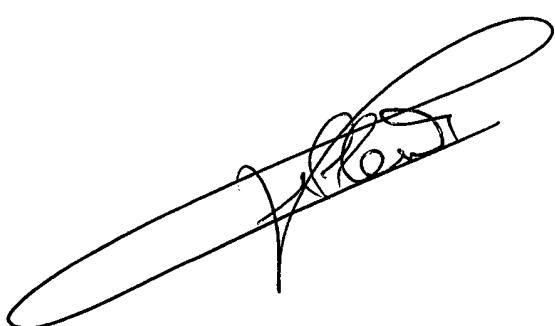
- Au soussigné, ès-qualité, représentant les sociétés concernées par la fusion, avec faculté d'agir à l'effet, s'il y avait lieu, de faire le nécessaire au moyen de tous actes complémentaires ou supplétifs ;
- Aux porteurs d'originaux ou d'extraits certifiés conformes des présentes et de toutes pièces constatant la réalisation définitive de la fusion, pour exécuter toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, inscriptions, publications et autres.

Fait à Cholet

Le 5 septembre 2017

En six exemplaires.


IN EXTENO CENTRE OUEST
Monsieur Jean-François TROUILLARD


CHLE FINANCE
Monsieur Jean-François TROUILLARD

Liste des annexes

ANNEXE 1 – COMPTES AU 31 MAI 2017 DE LA SOCIETE CHLE FINANCE

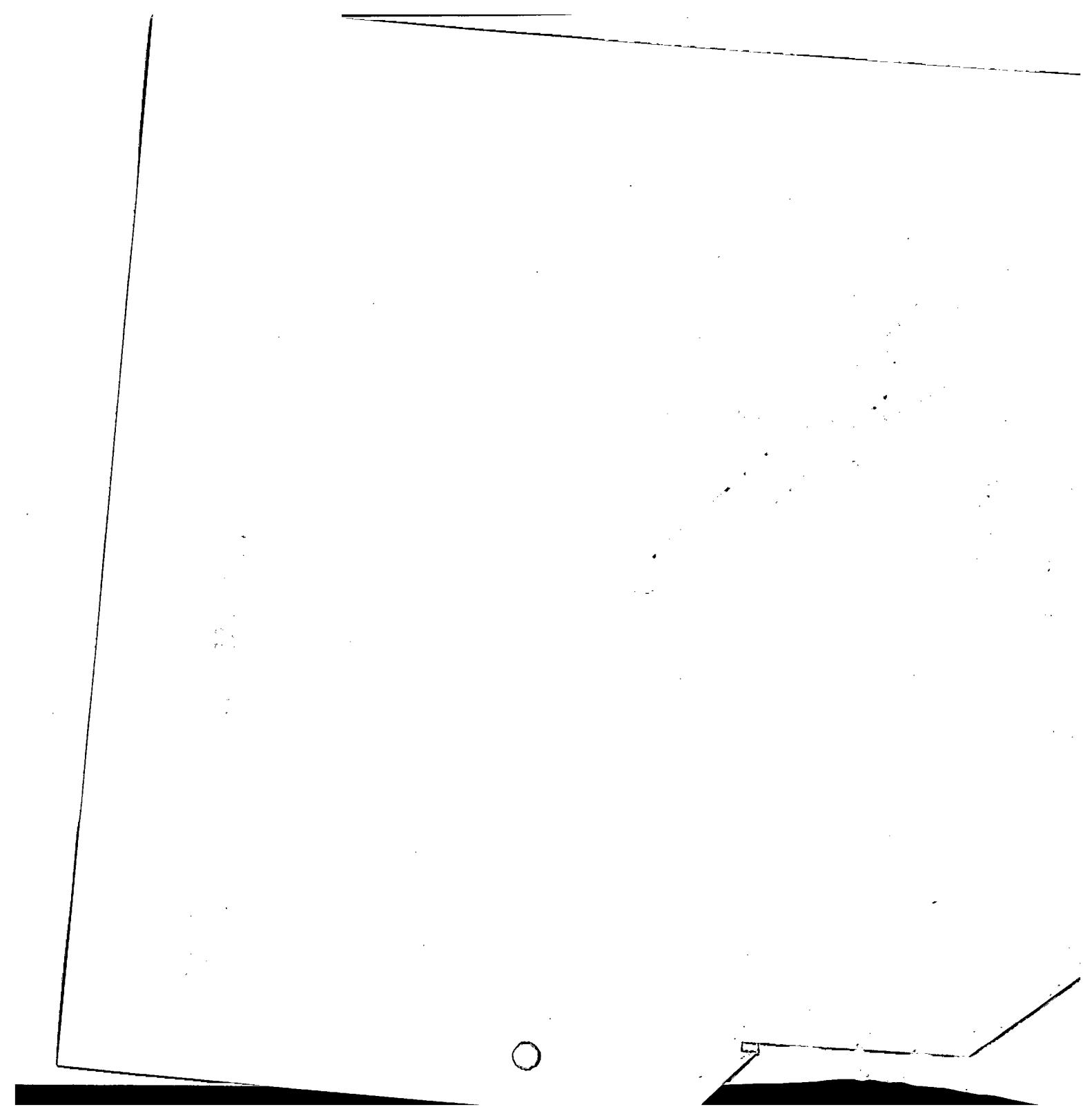
ANNEXE 2 – COMPTES AU 31 MAI 2017 DE LA SOCIETE IN EXTENSO CENTRE OUEST

ANNEXE 3 - ETAT DES INSCRIPTIONS DE LA SOCIETE CHLE FINANCE

ANNEXE 1

Comptes au 31 mai 2017

De IN EXTENO CENTRE OUEST



ANNEXE 1

Comptes au 31 mai 2017

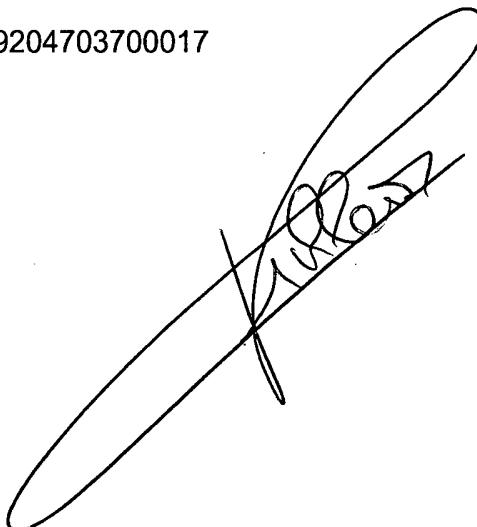
De IN EXTENSO CENTRE OUEST

In Extenso

**SA IN EXTENSO CENTRE OUEST
ETATS FINANCIERS
Au 31 mai 2017**

8 Rue Eugène Brémont
49300 CHOLET

Siret : 79204703700017



Deloitte.

IN EXTENSO CENTRE OUEST 49300 CHOLET
Tel : 02.41.49.10.59. Fax : 02.41.49.10.50.

COMPTES ANNUELS

BILAN ACTIF

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 31/05/2017	Net 31/05/2016
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	19 226	18 958	268	1 751
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brts, licences, logiciels, drts & val.similaires	165 727	162 186	3 541	9 397
Fonds commercial (1)	37 415 926		37 415 926	32 799 811
Autres immobilisations incorporelles	40 000		40 000	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	103 603	91 270	12 333	22 693
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	5 674 504	4 225 515	1 448 989	1 416 633
Immobilisations corporelles en cours	28 517		28 517	22 616
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	3 321 706		3 321 706	6 277 433
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	687		687	5 600
Prêts				1 700
Autres immobilisations financières	424 226		424 226	220 473
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	47 194 121	4 497 928	42 696 193	40 778 123
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	19 363 933	1 813 917	17 550 016	18 176 031
Autres créances	2 553 575		2 553 575	1 752 117
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	60 000		60 000	207 332
Disponibilités	3 409 048		3 409 048	3 121 475
Charges constatées d'avance (3)	431 492		431 492	411 129
TOTAL ACTIF CIRCULANT	25 818 048	1 813 917	24 004 130	23 668 084
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	73 012 169	6 311 845	66 700 324	64 446 260
(1) Dont droit au bail			50 000	50 000
(2) Dont à moins d'un an (brut)				1 200
(3) Dont à plus d'un an (brut)			296 424	2 253 693

BILAN PASSIF

	31/05/2017	31/05/2016
CAPITAUX PROPRES		
Capital	27 282 606	26 313 376
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	1 382 169	1 346 437
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	537 919	329 609
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	1 258 002	720 846
Report à nouveau	76 938	76 938
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	4 035 247	4 166 205
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		4 699
TOTAL CAPITAUX PROPRES	34 572 882	32 958 111
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	30 000	30 000
Provisions pour charges	518 735	431 332
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	548 735	461 332
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	10 067 541	6 103 965
Emprunts et dettes financières diverses (3)	352 403	4 330 251
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 082 146	2 321 375
Dettes fiscales et sociales	10 100 085	9 721 440
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	13 420	
Autres dettes	185 646	1 013 816
Produits constatés d'avance	8 777 465	7 535 971
TOTAL DETTES (1)	31 578 707	31 026 817
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	66 700 324	64 446 260
(1) Dont à plus d'un an (a)	8 658 140	7 295 863
(1) Dont à moins d'un an (a)	22 920 567	23 730 954
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		818
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

COMPTE DE RESULTAT

	France	Exportations	31/05/2017	31/05/2016
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	765		765	1 095
Production vendue (biens)	216 774		216 774	286 230
Production vendue (services)	50 749 112		50 749 112	47 628 262
Chiffre d'affaires net	50 966 651		50 966 651	47 915 587
Production stockée				
Production immobilisée			31 736	
Subventions d'exploitation			23 195	14 653
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			813 015	1 073 031
Autres produits			3 941	1 023
Total produits d'exploitation (I)			51 838 538	49 004 294
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises			19 038	233
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			14 013 282	13 053 687
Impôts, taxes et versements assimilés			1 686 947	1 599 788
Salaires et traitements			19 274 635	17 329 018
Charges sociales			6 810 685	6 510 429
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			520 603	496 065
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			483 478	977 892
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				149 760
Autres charges			3 130 259	2 864 495
Total charges d'exploitation (II)			45 938 927	42 981 367
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			5 899 611	6 022 927
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)			330 420	522 395
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			19 739	29 702
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Défauts et charges de change				7
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			653	869
Total produits financiers (V)			350 812	552 974
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			297 545	348 091
Défauts et charges de change			6	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			297 551	348 091
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			53 261	204 883
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			5 952 871	6 227 810

COMPTE DE RESULTAT

	31/05/2017	31/05/2016
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	60 909	55 392
Sur opérations en capital	407 261	267 653
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges	7 898	25 118
Total produits exceptionnels (VII)	476 068	348 164
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	8 312	8 818
Sur opérations en capital	426 062	272 766
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	3 199	22 692
Total charges exceptionnelles (VIII)	437 573	304 275
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	38 495	43 888
Participation des salariés aux résultats (IX)	375 151	445 281
Impôts sur les bénéfices (X)	1 580 969	1 660 212
Total des produits (I+III+V+VII)	52 665 418	49 905 431
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	48 630 171	45 739 226
BENEFICE OU PERTE	4 035 247	4 166 205
<i>(a) Y compris :</i>		
- <i>Redevances de crédit-bail mobilier</i>	124 848	102 940
- <i>Redevances de crédit-bail immobilier</i>		
(1) <i>Dont produits afférents à des exercices antérieurs</i>	19 365	
(2) <i>Dont charges afférentes à des exercices antérieurs</i>	7 358	
(3) <i>Dont produits concernant les entités liées</i>	339 420	19 112
(4) <i>Dont intérêts concernant les entités liées</i>	47 396	6 968

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Désignation de la société : SA IN EXTENO CENTRE OUEST

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/05/2017, dont le total est de 66 700 324 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 4 035 247 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/06/2016 au 31/05/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 27/06/2017 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/05/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les travaux en cours à la clôture de l'exercice sont traités au prix de vente avec prise en compte des bonis et des malis et en retenant la méthode de l'avancement.

Ils figurent en "factures à établir clients" lorsqu'il s'agit de travaux à facturer et en "Produits constatés d'avance clients" lorsqu'il s'agit de travaux facturés d'avance.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants ont été comptabilisés intégralement sous la forme d'une provision.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Crédit Impôt Compétitivité Emploi (CICE)

Le crédit d'impôt compétitivité emploi théorique correspondant aux rémunérations éligibles courues entre le 1er janvier 2017 et la date de clôture a été constaté au titre des créances à recevoir sur l'Etat pour un montant de 524 456 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE théorique comptabilisé à la date de clôture de l'exercice s'élève à 1 013 014 euros.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le montant de la créance de CICE définitif au titre de l'année civile 2017 sera constaté sur le prochain exercice et sera imputable sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de ce même exercice.

Le montant imputé au titre de l'année 2016 (correspondant à l'année civile 2016) sur l'impôt sur les bénéfices s'élève à 835 746 euros. Il a été comptabilisé au débit du compte 444 000.

FAITS CARACTERISTIQUES

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Des opérations de restructuration interne ont été réalisées dans le but de regrouper les activités des sociétés Secog, Seref Audit, Seref Consultant, Mercure, Acquier et Singer.

Fusion simplifiée de la société Secog, filiale à 100% d'In Extenso Centre Ouest (IECO) par décision du Conseil d'Administration du 26 octobre 2016. Cette opération a été soumise au régime fiscal prévu à l'article 210 A du code général des Impôts. Elle a été réalisée le 31 décembre 2016 sur la base des comptes arrêtés au 31 mai 2016 et des valeurs nettes comptables à cette date. Elle a pris effet au 1er juin 2016.

L'actif net apporté par la société Secog s'élève à 1 015 224,18 €. La société IECO étant propriétaire à 100% des titres de la société absorbée, il n'a été procédé à la création d'aucun titre nouveau à titre d'augmentation de capital.

Le différentiel existant entre l'actif net apporté et la valeur nette comptable des titres de la société Secog détenus par la société IECO constitue un boni de fusion de 35 732,17 €, affecté en prime de fusion dans les comptes de la société absorbante.

Fusion simplifiée de la société Seref Audit, filiale à 100% d'In Extenso Centre Ouest (IECO) par décision du Conseil d'Administration du 26 octobre 2016. Cette opération a été soumise au régime fiscal prévu à l'article 210 A du code général des Impôts. Elle a été réalisée le 31 décembre 2016 sur la base des comptes arrêtés au 31 mai 2016 et des valeurs nettes comptables à cette date. Elle a pris effet au 1er juin 2016.

L'actif net apporté par la société Seref Audit s'élève à 7 444,82 €. La société IECO étant propriétaire à 100% des titres de la société absorbée, il n'a été procédé à la création d'aucun titre nouveau à titre d'augmentation de capital.

Le différentiel existant entre l'actif net apporté et la valeur nette comptable des titres de la société Seref Audit détenus par la société IECO constitue un vrai malo de fusion pour 23 548,34 €, affecté en charges financières dans les comptes de la société absorbante.

Fusion simplifiée de la société Seref Consultant, filiale à 100% d'In Extenso Centre Ouest (IECO) par décision du Conseil d'Administration du 26 octobre 2016. Cette opération a été soumise au régime fiscal prévu à l'article 210 A du code général des Impôts. Elle a été réalisée le 31 décembre 2016 sur la base des comptes arrêtés au 31 mai 2016 et des valeurs nettes comptables à cette date. Elle a pris effet au 1er juin 2016.

L'actif net apporté par la société Seref Consultant s'élève à 268 194,16 €. La société IECO étant propriétaire à 100% des titres de la société absorbée, il n'a été procédé à la création d'aucun titre nouveau à titre d'augmentation de capital.

Le différentiel existant entre l'actif net apporté et la valeur nette comptable des titres de la société Seref Consultant détenus par la société IECO constitue un malo technique de fusion pour 1 250 394,04 €, affecté en fonds commercial "clientèle" dans les comptes de la société absorbante.

Fusion simplifiée de la société Mercure, filiale à 100% d'In Extenso Centre Ouest (IECO) par décision du Conseil d'Administration du 26 octobre 2016. Cette opération a été soumise au régime fiscal prévu à l'article 210 A du code général des Impôts. Elle a été réalisée le 31 décembre 2016 sur la base des comptes arrêtés au 31 mai 2016 et des valeurs nettes comptables à cette date. Elle a pris effet au 1er juin 2016.

L'actif net apporté par la société Mercure s'élève à 684 471,44 €. La société IECO étant propriétaire à 100% des titres de la société absorbée, il n'a été procédé à la création d'aucun titre nouveau à titre d'augmentation de capital.

Le différentiel existant entre l'actif net apporté et la valeur nette comptable des titres de la société Mercure détenus par la société IECO constitue un malo technique de fusion pour 1 480 280,32 €, affecté en fonds commercial "clientèle" dans les comptes de la société absorbante et un vrai malo de 130 000 € correspondant aux dividendes versés après le 1er juin 2016.

Une partie du malo technique de la société Mercure a été ensuite retraitée lors de la fusion des sociétés Acquier et Singer au 30 avril 2017. En effet, la société Mercure détenait 100 % des titres des sociétés Acquier et Singer avant d'être fusionnée avec IECO. Ainsi, la quote-part de malo technique de Mercure affecté à la société Acquier est de 1 057 896,76€ et à la société Singer de 322 975,83 €. Soit un malo technique net pour Mercure de 99 408,17€.

Fusion simplifiée de la société Acquier, filiale à 100% d'In Extenso Centre Ouest (IECO) par décision du Conseil d'Administration du 16 mars 2017. Cette opération a été soumise au régime fiscal prévu à l'article 210 A du code général des Impôts. Elle a été réalisée le 30 avril 2017 sur la base des comptes arrêtés au 31 mai 2016 et des valeurs nettes comptables à cette date. Elle a pris effet au 1er juin 2016.

L'actif net apporté par la société Acquier s'élève à 293 523,28 €. La société IECO étant propriétaire à 100% des titres de la société absorbée, il n'a été procédé à la création d'aucun titre nouveau à titre d'augmentation de capital.

Le différentiel existant entre l'actif net apporté et la valeur nette comptable des titres de la société Acquier détenus par la société IECO constitue un malo technique de fusion pour 872 996,72 €, affecté en fonds commercial "clientèle" dans les comptes de la société absorbante.

FAITS CARACTERISTIQUES

Fusion simplifiée de la société Singer, filiale à 100% d'In Extenso Centre Ouest (IECO) par décision du Conseil d'Administration du 16 mars 2017. Cette opération a été soumise au régime fiscal prévu à l'article 210 A du code général des Impôts. Elle a été réalisée le 30 avril 2017 sur la base des comptes arrêtés au 30 novembre 2016 et des valeurs nettes comptables à cette date. Elle a pris effet au 1er décembre 2016.

L'actif net apporté par la société Singer s'élève à 588 859,61 €. La société IECO étant propriétaire à 100% des titres de la société absorbée, il n'a été procédé à la création d'aucun titre nouveau à titre d'augmentation de capital.

Le différentiel existant entre l'actif net apporté et la valeur nette comptable des titres de la société Singer détenus par la société IECO constitue un mali technique de fusion pour 496 195,39 €, affecté en fonds commercial "clientèle" dans les comptes de la société absorbante.

30/11/2016- Acquisition 146 845 Titres IECO toujours détenus en auto portage au 31 mai 2017, décision du Conseil d'Administration du 26/10/2016

19/12/2016- Acquisition de 25% du capital de Transaxio Centre Ouest pour 10 000 €.

14/02/2017- Restitution partielle prix de cession du Fonds de commerce de Royan (ex-Cabex Atlantique) pour 25 553 €, décision du Conseil d'Administration du 25/01/2017

24/02/2017-Création de la filiale IN EXTENO PATRIMOINE CENTRE OUEST, détenue à 100 % par IECO, dont le capital s'élève à 5000 €.

01/03/2017- Solde achat de Clientèle de Chateaudun à Madame Josiane PETIT pour 27 000 €.

07/04/17- Complément de prix pour Cabex Atlantique (Royan) et Cabex Saintonge (Pons) pour 54 914€

Prise de participation de 100% de la SARL ACAR à Royan (17) signée le 30 mai 2017.

Prise de participation de 90% de la SAS ACA à Rochefort (17) signée le 30 mai 2017 dont 3 400 Titres acquis et 5 600 Titres apportés avec en échange 969 230 Titres IECO suite au Conseil d'Administration du 26/04/2017.

Augmentation du capital de la société In Extenso Centre Ouest de 969 230 € en capital, par apport de 5600 titres ACA en date du 30 mai 2017.

31/05/2017 - Cession partielle du fonds de commerce de Montrichard à la société FITECO pour 350 000€. Le montant des immobilisations cédées à leur valeur nette comptable s'élève à 24 743,50 € HT et le remboursement du dépôt de garantie s'élève à 2 200 €.

Autres éléments significatifs

Un contrôle Urssaf a débuté en fin d'exercice et s'est poursuivi sur le mois de juin 2017. Les conclusions de ce contrôle n'ont pour le moment pas été rendues et aucune provision n'a été constatée au 31/05/2017.

NOTES SUR LE BILAN

Actif immobilisé**Tableau des immobilisations**

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
Frais d'établissements	19 225			19 225
Fonds commercial	32 799 811	5 038 264	422 150	37 415 926
Autres postes immob incorp.	155 699	102 184	52 156	205 727
Immobilisations incorporelles	32 974 736	5 140 448	474 306	37 640 877
Construction	103 602	7 051	7 051	103 602
Install gales, agencements	2 488 829	373 045	280 844	2 581 031
Matériel de transport	101 683	5 319	50 119	56 883
Matériel bureau, inform. , mobilier	2 633 221	659 149	255 781	3 036 590
Immobilisations en cours	22 615	77 428	71 527	28 516
Immobilisations corporelles	5 349 950	1 121 993	665 321	5 806 622
Autres participations	6 277 413	2 904 088	5 859 795	3 321 706
Créances rattachées à participations				
Autres titres immobilisés	5 689	2 269	7 271	687
Prêts et autres immobilisations	222 174	222 361	20 309	424 226
Immobilisations financières	6 505 276	3 128 719	5 887 375	3 746 620
ACTIF IMMOBILISE	44 829 962	9 391 160	7 027 002	47 194 119

Nota : la rubrique immobilisations "augmentation" comporte les immobilisations sur apports effectués par la société Mercure pour 1015 160 €, par la société SEREF CONSULTANT pour 690 147 €, par la société SECOG pour 940 217 €, par la société ACQUIER AUDITEURS ASSOCIES pour 528 809 € et par la société SINGER pour 552 022 €.

NOTES SUR LE BILAN

Frais d'établissement

	Valeurs nettes	Taux (en %)
Frais de constitution		
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital	267	
Total	268	

Fonds commercial

Le fonds de commerce figure à l'actif du bilan pour sa valeur d'achat, d'apport ou résulte d'opération de fusion (mali technique). La valeur d'inventaire du fonds de commerce correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée sur la base des performances opérationnelles actuelles et futures estimées de l'entreprise, ou d'une valeur de marché.

Lorsque des événements ou changements des conditions du marché sont susceptibles de provoquer une perte de valeur, aboutissant à une valeur d'utilité inférieure à la valeur inscrite au bilan, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

	31/05/2017
Éléments achetés	977 436
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	36 388 489
Total	37 365 926

Les modifications introduites au PCG par le règlement 2015-06 de l'ANC sont applicables pour la première fois aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016. Ces modifications concernent notamment l'amortissement des fonds commerciaux et le reclassement des malis de fusion. Le mali de fusion d'une valeur de 18 346 429.68 € est comptabilisé dans la rubrique comptable correspondant à l'actif sous-jacent auquel il est affecté, en l'occurrence au compte 207 100 « Mali de fusion sur Fonds commercial ». Le mali technique est amorti, déprécié ou rapporté au résultat selon les mêmes règles et dans les mêmes conditions que les actifs sous-jacents auxquels il est affecté.

NOTES SUR LE BILAN

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SAS AUDIT CONSEIL ATLANTIQUE 17140 LAGORD	100 000	1 073 243	90,00	470 350
SAS IN EXTENO PATRIMOINE CENTRE OUEST 49308 CHOL	5 000		100,00	
SAS ECUYERE EXPERTISE COMPTABLE 49300 CHOLET CED	50 000	638 817	100,00	153 795
EURL IN EXTENO SOCIAL CENTRE OUEST 49300 CHOLET	68 000	-721	100,00	-4 138
EURL AUDIT CONSEIL ATLANTIQUE 17200 ROYAN	10 000	21 827	100,00	11 837
- Participations (détenues entre 10 et 50 %)				
SAS TRANSAXIO CENTRE OUEST 53000 LAVAL	20 000	-291 754	25,00	-55 203

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	3 253 350	3 253 350			
- Participations (détenues entre 10 et 50 %)	10 000	10 000			
- Autres filiales françaises	3 253 350	3 253 350	92 135		330 661
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises	10 000	10 000			
- Autres participations étrangères					

La valeur brute des titres de participation est constituée par le coût d'achat et, le cas échéant, des frais liés à l'acquisition (droits de mutation, honoraires et frais d'actes).

La valeur d'inventaire des titres de participation correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net corrigé de la filiale ou de ses perspectives de rentabilité.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable inscrite à l'actif du bilan (augmentée le cas échéant du mal technique affecté aux titres de participation), une provision pour dépréciation des titres est constituée du montant de la différence.

NOTES SUR LE BILAN

Amortissements des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
Frais d'établissements	17 475	1 483		18 958
Autres postes immob incorp.	146 303	68 039	52 156	162 186
Immobilisations incorporelles	163 778	69 522	52 156	181 144
Construction	80 909	10 360		91 269
Install gales, agencements	1 748 135	386 092	231 876	1 902 351
Matériel de transport	101 683	163	45 446	56 400
Matériel bureau, inform. , mobilier	1 957 282	558 248	248 767	2 266 763
Immobilisations corporelles	3 888 009	954 863	526 089	4 316 783
ACTIF IMMOBILISE	4 051 787	1 024 385	578 245	4 497 927

Note : la rubrique immobilisations "augmentation" comporte les immobilisations sur apports effectués par la société Mercure pour 10 569 €, par la société SEREF CONSULTANT pour 241 866 €, par la société SECOG pour 95 502 €, par la société ACQUIER AUDITEURS ASSOCIES pour 93 333 € et par la société SINGER pour 62 114 €.

NOTES SUR LE BILAN

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 22 773 226 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	424 226		424 226
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	19 363 933	19 363 933	
Autres	2 553 575	2 257 151	296 424
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	431 492	431 492	
Total	22 773 226	22 052 576	720 650
Prêts accordés en cours d'exercice	1 700		
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - FAE groupe IE	433 652
Clients - FAE hors groupe	5 196 574
RRR à obtenir & avoirs à recevoir	91 397
Orga. sociaux - Pdts à recevoir	2 332
Etat - produits à recevoir	524 456
Divers - Produits à recevoir	38 494
Intérêts courus à recevoir	5 915
Total	6 292 820

NOTES SUR LE BILAN

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 27 282 606,00 euros décomposé en 27 282 606 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	26 313 376	1,00
Titres émis pendant l'exercice	969 230	1,00
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	27 282 606	1,00

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	4 699	3 199	7 898	
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	4 699	3 199	7 898	
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles		3 199	7 898	

NOTES SUR LE BILAN

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	30 000				30 000
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	527 694		10 959		516 735
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer	2 000				2 000
Autres provisions pour risques et charges					
Total	559 694		10 959		548 735
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation			10 959		
Financières					
Exceptionnelles					

NOTES SUR LE BILAN

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 31 578 707 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	10 067 541	1 409 400	6 064 634	2 593 506
Emprunts et dettes financières divers (*)	166 261	166 261		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 082 146	2 082 146		
Dettes fiscales et sociales	10 100 072	10 100 072		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	13 420	13 420		
Autres dettes (**)	371 801	371 801		
Produits constatés d'avance	8 777 465	8 777 465		
Total	31 578 707	22 920 567	6 064 634	2 593 506
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	5 090 551			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :	1 430 434			
(**) Dont envers les groupes et associés	186 155			

NOTES SUR LE BILAN

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - FAR groupe IE	231 750
Fournisseurs - FAR hors groupe	413 923
ICNE s/ emprunts clientèle	14 893
ICNE s/ participation des salariés	6 100
Dettes provisionnées pour CP	2 238 957
Dettes provisionnées pour RTT	169 145
Dettes prov. sur part. des salariés	292
Personnel - Autres charges à payer	163 200
Personnel - Primes à payer	1 057 853
Orga. sociaux - Autres CS à payer	543 266
Charges à payer taxe organic	23 684
Charges à payer form prof. contin	75 340
Charges à payer particip eff constr	108 761
Charges à payer taxe apprentissag	49 910
Charge à payer - CFE	39 892
Charges à payer - CVAE	224 506
Charge à payer - Taxe foncière	79 916
Charge à payer - TVTS	749
Charge à payer - Taxe handicap	24 745
RRR à accorder et autres AAE	955
Total	5 467 837

Autres informations

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	431 492		
Total	431 492		

NOTES SUR LE BILAN**Produits constatés d'avance**

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	8 777 465		
Total	8 777 465		

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires

Répartition par marché géographique

		31/05/2017
Région centre ouest		50 966 651
TOTAL		50 966 651

Répartition du chiffre d'affaires par pôle

Pôle Angevin	21.5%
Pôle Choletais	15.5%
Pôle Poitou Charentes	21.9%
Pôle Touraine	22.5%
Pôle Eurélien	9.3%
Pôle Orléanais	9.3 %

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	286	
Créances devenues irrécouvrables dans l'exercice	660	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	8	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	362 006	
Autres charges	64 056	
Amortissements dérogatoires	3 199	
Rentrées sur créances amorties		36 962
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		4 582
Produits des cessions d'éléments d'actif		407 261
Amortissements dérogatoires		7 898
TOTAL	430 215	456 703

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Résultat et impôts sur les bénéfices

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant Impôt	Impôt correspondant	Résultat après Impôt
+ Résultat courant	4 939 857	578 499	4 361 358
+ Résultat exceptionnel	38 495	12 830	25 665
- Participations des salariés	375 151	23 374	351 777
Résultat comptable	4 603 202	567 955	4 035 247

AUTRES INFORMATIONS

Effectif

Effectif moyen du personnel : 633 personnes dont 29,21 apprentis et 9 handicapés.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres		126
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés		507
Ouvriers		
Total	633	

Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale : DELOITTE

Forme : SAS

SIREN : 434209797

Au capital de : 23 428 650 euros

Adresse du siège social :

185 AVENUE CHARLES DE GAULLE
92200 NEUILLY SUR SEINE

Lieu où des copies des états financiers peuvent être obtenues : 185 AVENUE CHARLES DE GAULLE 92200 NEUILLY SUR SEINE.

ANNEXE 2

Comptes au 31 mai 2017

De la SAS CHLE FINANCE

Sommaire

Sommaire	1
COMPTES ANNUELS	
Bilan Actif	2
Bilan Passif	3
Compte de résultat	4
Compte de résultat (Suite)	5
ANNEXE	
Règles et méthodes comptables simplifiées	6
Etat des immobilisations	7
Etat des créances	8
Etat des dettes	9
DETAIL DES COMPTES	
Bilan Actif détaillé	10
Bilan Passif détaillé	12
Compte de résultat détaillé	14
LIASSE	

COMPTES ANNUELS

Bilan Actif

Bilan Actif	Au 31/05/2017			Au 31/05/2016
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Actif Immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériels et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations	871 200		871 200	871 200
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	600		600	600
TOTAL (I)	871 800		871 800	871 800
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Matières premières, autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés	2 845		2 845	2 476
Autres	585		585	653
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres Titres				
Instruments de Trésorerie				
Disponibilités	100 971		100 971	83 385
Charges constatées d'avance	2 395		2 395	7 482
TOTAL (II)	106 796		106 796	93 996
Frais d'émission d'emprunts à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL ACTIF (I à V)	978 596		978 596	965 796

Bilan Passif

Bilan Passif	Au 31/05/2017	Au 31/05/2016
	Net	Net
Capitaux Propres		
Capital social ou individuel dont versé :	627 264	620 000
Prime d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves :		
- Réserve légale	62 000	62 000
- Réserves statutaires ou contractuelles		
- Réserves réglementées		
- Autres réserves	8 233	5 742
Report à nouveau	(50 000)	
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	223 703	209 755
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	871 200	897 497
Autres fonds propres		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
TOTAL (I bis)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (II)		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	5 553	5 228
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 843	1 800
Dettes fiscales et sociales	94 999	61 091
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		180
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (III)	107 395	68 299
Ecarts de conversion passif (IV)		
TOTAL GENERAL PASSIF (I à IV)	978 596	965 796

Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/06/2016 au 31/05/2017			Du 01/06/2015 Au 31/05/2016
	France	Exportation	Total	
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	527 756		527 756	529 003
Chiffre d'affaires Net	527 756		527 756	529 003
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation reçues				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions, transferts de charges			180	
Autres produits			2	3
TOTAL (I)	527 938			529 006
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stocks (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks (matières premières et autres appro.)				
Autres achats et charges externes *			41 642	43 057
Impôts, taxes et versements assimilés			4 259	2 438
Salaires et traitements			144 000	156 000
Charges sociales			118 014	124 338
Dotations aux amortissements sur immobilisations				
Dotations aux dépréciations des immobilisations				
Dotations aux dépréciations des actifs circulants				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges			2	
TOTAL (II)	307 918			325 840
* Y compris :				
- Redevances de crédit-bail mobilier				
- Redevances de crédit-bail immobilier				
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	220 020			203 166
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
Produits financiers de participation (3)			113 256	108 928
Produits des autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL (V)	113 256			108 928
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				792
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements				
TOTAL (VI)				792
RESULTAT FINANCIER (V - VI)	113 256			108 136
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I+II+III-IV+V+VI)	333 276			311 302

Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (Suite)	Du 01/06/2016 Au 31/05/2017	Du 01/06/2015 Au 31/05/2016
Produits Exceptionnels		
Sur opérations de gestion		300
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
TOTAL (VII)		300
Charges Exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL (VIII)		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		300
Participations des salariés (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	109 573	101 847
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	641 194	638 234
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	417 491	428 479
BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	223 703	209 755
1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
3) Dont produits concernant les entités liées		
4) Dont intérêts concernant les entités liées		

ANNEXE

Règles et méthodes comptables

Pour les entreprises individuelles

(Article R. 123-195 du Code du Commerce)

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/05/2017 dont le total du bilan avant répartition est de 978 596 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de 223 703 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/06/2016 au 31/05/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (PCG).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Faits caractéristiques

Le 5 mai 2017, la société CHLE FINANCES a changé de forme juridique pour devenir une Société par actions simplifiée. Son capital a été augmenté de 7 264 € par incorporation de réserves le 15 mai 2017 avec changement de la valeur nominale des titres. Au 31 mai 2017, le capital s'élève à 627 264 € composé de 871 200 titres de 0.72€. De plus Monsieur Christian LEPICIER, Président démissionnaire, est remplacé par Monsieur Jean François TROUILLARD.

Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture

Néant

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Informations relatives aux opérations inscrites au bilan et compte de résultat

Ne sont mentionnées dans l'annexe que les informations à caractère significatif.

Immobilisations incorporelles

Le fonds de commerce est évalué au coût d'acquisition.

Il ne fait l'objet d'aucun amortissement.

Amortissements

Ils sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire ou dégressif.

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Etat des immobilisations

Cadre A	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation de l'exercice	Acquisitions créances virements
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement et de développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
TOTAL			
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Inst. gales., agencts. et aménagt. const.			
Installations techniques, matériel et outillages ind.			
Inst. gales., agencts. et aménagt. divers			
Mat. de transport			
Mat. de bureau et info., mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL			
Immobilisations financières			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	871 200		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	600		
TOTAL	871 800		
TOTAL GENERAL	871 800		
Cadre B	Diminutions		Valeur brute des immo en fin d'exercice
	Virement	Cession	
			Réévalu. légale ou éval. par mise en équival.
Frais d'établissement et de développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
TOTAL			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Inst. gales., agencts. et aménagt. const			
Installations techniques, matériel et outillages ind.			
Inst. gales., agencts. et aménagt. divers			
Mat. de transport			
Mat. de bureau et info., mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			871 200
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			600
TOTAL			871 800
TOTAL GENERAL			871 800

Etat des créances

Créances (a)	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)	600		600
Autres immobilisations financières			
De l'actif circulant			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	2 845	2 845	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	585	585	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers (dont créances relatives à des op. de pension de titres)			
Charges constatées d'avance	2 395	2 395	
TOTAL	6 424	5 824	600
<i>(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice</i>			
<i>(2) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice</i>			
<i>(3) Prêts et avances consentis aux associés personnes physiques</i>			

Etat des dettes

Dettes (b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins d'1 an	Echéances de 1 à 5 ans	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)				
- à 1 an max. à l'origine				
- à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	6 843	6 843		
Personnel et comptes rattachés	32 683	32 683		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	33 187	33 187		
Autres impôts, taxes et assimilés	9 001	9 001		
Impôts sur les bénéfices	20 128	20 128		
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)	5 553	5 553		
Autres dettes (dont dettes relatives à des op. de pension de titres)				
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	107 395	107 395		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice				
(2) Emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	5 553			

**DETAIL DES
COMPTES**

Bilan Actif détaillé

ACTIF	Solde		Variation	
	Au	Au	Montant	%
	31/05/2017	31/05/2016		
Capital souscrit non appelé				
Actif Immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations	871 200.00	871 200.00		
261200 Actions IECO	871 200.00	871 200.00		
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité en portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	600.00	600.00		
275000 Dépôts et cautionnements	600.00	600.00		
TOTAL (1)	871 800.00	871 800.00		
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés	2 844.58	2 475.95	368.63	14.90
411001 Client IECO	2 844.58	2 475.95	368.63	14.90
Autres	585.09	653.24	-68.15	-10.41
401000 Fournisseurs		336.07	-336.07	-100.00
445662 TVA déduct/b._serv.20%	61.09	17.17	43.92	258.82
445860 Tca/fact. non parvenues	524.00	300.00	224.00	74.67
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				

ACTIF	Solde		Variation	
	Au	Au	Montant	%
	31/05/2017	31/05/2016		
Actions propres				
Autres Titres				
Instruments de Trésorerie				
Disponibilités	100 971.16	83 384.79	17 586.37	21.09
512120 Crédit Agricole	100 971.16	83 384.79	17 586.37	21.09
Charges constatées d'avance	2 394.78	7 481.78	-5 087.00	-67.99
486000 Charges constat. d'avance	2 394.78	7 481.78	-5 087.00	-67.99
TOTAL (II)	106 795.61	93 995.76	12 799.85	13.62
Frais d'émission d'emprunts à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL ACTIF (I à V)	978 595.61	965 795.76	12 799.85	1.33

Bilan Passif détaillé

PASSIF	Solde		Variation	
	Au	Au	Montant	%
	31/05/2017	31/05/2016		
Capitaux Propres				
Capital social ou individuel dont versé :	627 264	627 264.00	620 000.00	7 264.00
101000 101000		627 264.00	620 000.00	7 264.00
Prime d'émission, de fusion, d'apport...				
Ecarts de réévaluation				
Ecart d'équivalence				
Réserves:				
- Réserve légale		62 000.00	62 000.00	
106110 RESERVE LEGALE PROPR.DITE		62 000.00	62 000.00	
- Réserves statutaires ou contractuelles				
- Réserves réglementées				
- Autres réserves		8 232.99	5 742.34	2 490.65
106800 autres réserves		8 232.99	5 742.34	2 490.65
Report à nouveau		-50 000.00	-50 000.00	-50 000.00
110000 REPORT A NOUVEAU CREDIT.		-50 000.00	-50 000.00	-50 000.00
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		223 703.48	209 754.65	13 948.83
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	871 200.47	897 496.99	(26 296.52)	(2.9)
Autres fonds propres				
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
Autres				
TOTAL (I bis)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (II)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses		5 553.31	5 228.11	325.20
451000 C/Courant LEPICIER		5 553.31	5 228.11	325.20
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		6 843.23	1 800.00	5 043.23
401000 Fournisseurs		3 697.23		3 697.23
408100 Fourn. fact.non parvenues		3 146.00	1 800.00	1 346.00
Dettes fiscales et sociales		94 998.60	61 090.66	33 907.94
438600 autres charges soc à paye		32 682.50	1 600.00	31 082.50
444000 Impôts sur les bénéfices		33 187.00	50 246.00	-17 059.00
445510 Taxe/chif.aff.à décaisser		8 527.00	8 703.00	-176.00
445712 TVA/Ca.collectée 20%		474.10	412.66	61.44
448600 Etat charges à payer		20 128.00	129.00	19 999.00
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				+1 000.00

PASSIF	Solde		Variation	
	Au	Au	Montant	%
	31/05/2017	31/05/2016		
Autres dettes		180.00	-180.00	-100.00
457000 ASSOC.DIVIDENDES A PAYER		180.00	-180.00	-100.00
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (III)	107 395.14	68 298.77	39 096.37	57.24
Ecart de conversion passif (IV)				
TOTAL GENERAL PASSIF (I à IV)	978 595.61	965 795.76	12 799.85	1.33

Compte de résultat détaillé

COMPTE DE RESULTAT	Solde		Variation	
	31/05/2017	31/05/2016	Montant	%
Produits d'exploitation				
Vente de marchandises				
Production vendue biens				
Production vendue services	527 756.20	529 003.10	-1 246.90	-0.24
706100 Prestations comptables	501 604.00	500 400.00	1 204.00	0.24
708000 Produits des activités an	26 152.20	28 603.10	-2 450.90	-8.57
Chiffre d'affaires Net	527 756.20	529 003.10	(1 246.90)	(0.24)
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation reçues				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions, transferts de charges	180.00		180.00	-
791000 Transferts charges d'expl	180.00		180.00	-
Autres produits	2.06	2.77	-0.71	-33.33
758000 pdt div gestion courante	2.06	2.77	-0.71	-33.33
TOTAL (1)	527 938.26	529 005.87	(1 067.61)	(0.20)
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres appro.)				
Autres achats et charges externes*	41 642.25	43 056.66	-1 414.41	-3.29
606100 Achats non stockés	4 280.63	4 293.37	-12.74	-0.18
606300 Fournit entret pt équipem	959.99	2 291.67	-1 331.68	-58.12
613000 Location véhicule	18 093.36	18 166.78	-73.42	-0.40
615000 Entretien réparation	5 216.59	6 601.53	-1 384.94	-20.96
616000 Assurances diverses	2 832.08	2 481.08	351.00	14.15
622200 Remunerat.intermed. honor	3 421.70		3 421.70	-
622700 Frais d_actes	1 545.49	44.69	1 500.80	+1 000.00
623400 Cadeaux clients		1 429.54	-1 429.54	-100.00
623800 Don, Mécénats	300.00		300.00	-
625100 Frais de déplacements	551.51	2 877.97	-2 326.46	-80.82
625700 Réceptions	2 025.27	2 286.18	-260.91	-11.42
626000 frais postaux et téléphon	417.80	1 051.92	-634.12	-60.27
627000 Services bancaires	323.33	554.93	-231.60	-41.80
628100 Cotisations	1 674.50	977.00	697.50	71.44
Impôts, taxes et versements assimilés	4 259.00	2 458.00	1 801.00	73.27
635110 Contribution Economique Territoriale	1 026.00	574.00	452.00	78.75
635140 taxe/ vehic sté	3 029.00	1 749.00	1 280.00	73.18
635800 Autres droits	204.00	135.00	69.00	51.11
Salaires et traitements	144 000.00	156 000.00	-12 000.00	-7.69
641100 Salaires et appointements	144 000.00	156 000.00	-12 000.00	-7.69
Charges sociales	118 014.41	124 323.06	-6 308.65	-5.07
645100 Cotis.à l_URSSAF	51 923.00	65 840.00	-13 917.00	-21.14
645300 Cotis.caisses retraite	36 750.41	34 302.06	2 448.35	7.14
648000 Cavec	29 341.00	24 181.00	5 160.00	21.34
Dotations aux amortissements sur immobilisations				
Dotations aux dépréciations des immobilisations				

COMPTE DE RESULTAT	Solde		Variation	
	31/05/2017	31/05/2016	Montant	%
Dotations aux dépréciations des actifs circulants				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges	2.12	2.13	-0.01	
658000 Ch.div.gestion courante	2.12	2.13	-0.01	
TOTAL (II)	307 917.78	325 839.85	(17 922.07)	(5.50)
* Y compris :				
-Redevances de crédit-bail mobilier				
-Redevances de crédit-bail immobilier				
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	220 020.48	203 166.02	16 854.46	8.30
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
Produits financiers de participation				
761100 Produits de participation	113 256.00	108 927.99	4 328.01	3.97
Produits autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé	113 256.00	108 927.99	4 328.01	3.97
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différence positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL (V)	113 256.00	108 927.99	4 328.01	3.97
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées		792.36	-792.36	-100.00
661600 Charges d_intérêts		792.36	-792.36	-100.00
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements				
TOTAL (VI)		792.36	(792.36)	(100.00)
RESULTAT FINANCIER (V - VI)	113 256.00	108 135.63	5 120.37	4.74
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)	333 276.48	311 301.65	21 974.83	7.06
Produits Exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		300.00	-300.00	-100.00
771800 Pdts exceptionnels sur op		300.00	-300.00	-100.00
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
TOTAL (VII)		300.00	(300.00)	(100.00)
Charges Exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions				
TOTAL (VIII)				
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		300.00	(300.00)	(100.00)
Participations des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
695000 Impôts sur les bénéfices	109 573.00	101 847.00	7 726.00	7.59
	109 573.00	101 847.00	7 726.00	7.59
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	641 194.26	638 233.86	2 960.40	0.46

COMPTE DE RESULTAT	Solde		Variation	
	31/05/2017	31/05/2016	Montant	%
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	417 490.78	428 479.21	(10 988.43)	(2.56)
BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	223 703.48	209 754.65	13 948.83	6.65

ANNEXE 3

Etat des Inscriptions et privilèges

Relatif à CHLE FINANCE

AYANT UNE EXISTENCE LEGALE A CE JOUR

DU CHEF DE CHLE FINANCE |
Société par actions simplifiée
8 rue Eugène Bremond
49300 Cholet |
ACTIVITE Exercice de la profession d'expert comptable ;
Exercice de prestations comptables et de toutes
AINSII DENOMME, QUALIFIE, DOMICILIE, ET ORTHOGRAPHIE, ET NON AUTREMENT

Référence 478 620 875 (2004 B 857)

NOM DU DEMANDEUR : IN EXTENSO CHOLET

ETATS DES INSCRIPTIONS DE PRIVILEGE DE VENDEUR,
DE PRIVILEGE DE NANTISSEMENT SUR FONDS DE COMMERCE OU SUR FONDS ARTISANAL,
DES CLAUSES D'INALIENABILITE,
DE PRIVILEGE DE NANTISSEMENT DE L'OUTILLAGE ET DU MATERIEL D'EQUIPEMENT,
DES WARRANTS

NEANT

ETAT DES INSCRIPTIONS DES PRETS ET DELAIS (ART. L.621-32/III/3e DU CODE DE COMMERCE
ET DE L'ARTICLE 60 DU DECRET DU 27 DECEMBRE 1985)

NEANT

ETAT DES INSCRIPTIONS DU GAGE DES STOCKS (DECRET N° 2006-1803 DU 23 DECEMBRE 2006)

NEANT

ETA DES DECLARATIONS DE CREANCE EN SUITE D'APPORT (ARTICLE 7 DE LA LOI DU 17 MARS 1909)

NEANT

ETA DES INSCRIPTIONS DES PRIVILEGES GENERAUX DE LA SECURITE SOCIALE ET DES REGIMES COMPLEMENTAIRES
(ARTICLES L 243-4, L 243-5, R 243-46 A 58 ET R 612-5 DU CODE DE LA SECURITE SOCIALE)

NEANT

ETA DES INSCRIPTIONS DE PRIVILEGE DU TRESOR (ARTICLES 1920 A 1929 SEPTIES DU CODE GENERAL
DES IMPOTS ET ANNEXE II ARTICLE 396 BIS)

NEANT

ETA DES INSCRIPTIONS DE L'OFFICE FRANCAIS DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTEGRATION
ART. L.8253-1 à 7, et R.8253-15 à 24 DU CODE DU TRAVAIL

NEANT

ETAT DES INSCRIPTIONS RELATIF A LA PUBLICATION DES CONTRATS DE CREDIT BAIL OU DE LEASING EN MATIERE
MOBILIÈRE (LOI DU 2 JUILLET 1966 ET DECRET DU 4 JUILLET 1972)

NEANT

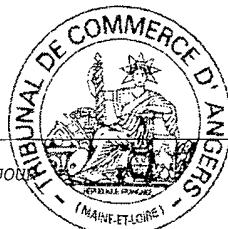
ETAT DES INSCRIPTIONS RELATIF A LA PUBLICATION DES CONTRATS DE LOCATION OU DES CONTRATS DE VENTE
ASSORTIS D'UNE CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE (ART. L.62-116 DU CODE DE
COMMERCE ET DECRET DU 27 DECEMBRE 1985)

NEANT

EXTRAIT DU REGISTRE DES PROTECS RELEVES DANS LE DELAI IMPARTI PAR L'ARTICLE L.511-57 DU CODE DE COMMERCE
DECRET DU 30 OCTOBRE 1935 MODIFIE PAR LA LOI DU 30 DECEMBRE 1991 N° 91-1382,
DECRET DU 22 MAI 1992 N° 92-456

NEANT

PL 2017



Mail

COUT HT : 37.05 EUR

POUR ETAT CONFORME AUX REGISTRES TENUS AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANGERS A CE JOUR
Délivré le 26/08/2017 à 11:39. LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANGERS

ETAT DU CHEF DE : CHLE FINANCE - 8 rue Eugène Bremond--49300 Cholet

DEMANDE PAR : IN EXTENSO CHOLET